

COMPTE RENDU DU CTL du 18/09/2018.

1^{er} CTL de rentrée mais rien de nouveau sous le soleil...

Les agents resteront dans l'attente d'un nouvel avenir... Mais un ouragan approche...

Notre liminaire fait l'inventaire de ces tristes projets : le report de travaux, l'affectation d'effectifs pour prioriser le PAS, la suppression des cellules CSP des sites extérieurs, l'installation d'autres administrations dans nos locaux, création d'une agence comptable pour la métropole du Grand Nancy.

Pour M. BABEAU, c'est circuler, il n'y a rien à voir ni d'ailleurs à espérer. Pour lui, M. DARMANIN a été élu démocratiquement et l'Administration est au service du politique et ne peut donc qu'obéir. A propos, M le Président, un ministre est désigné et non élu....

M. BABEAU espère la venue du service contentieux national de la DGFIP pour sauver Nancy.

L'obéissance n'est qu'une forme canonisée de la paresse. Germaine BEAUMONT

Une fois de plus, M. BABEAU ne répond pas à notre liminaire. Il est vrai qu'à force de frapper fort et souvent, Solidaires Finances Publiques finit par frapper juste. Le monoplan de M. BABEAU ne résiste pas au « carpet bombing ».

Nous nous inquiétons du peu de réaction à cette phrase assassine de M Darmanin : « Pour être comptable, il faut un con, une table et c'est à l'État de fournir une chaise. »

M Darmanin tiendrait-il les comptables par les ...fouilles, qu'ils ont bien remplies par leurs émoluments ?

Cette insulte traduit un véritable mépris, empreint d'une idéologie « anti-fonctionnaires ». La misérable défense du Ministre est qu'il s'agit d'humour. Un humour peu en harmonie avec l'article 32 de la loi de 1979 sur la protection du fonctionnaire. Celui-ci dispose que l'État protège le fonctionnaire contre tout outrage et assiste l'intéressé dans les actions qu'il peut être amené à intenter contre l'auteur de tels actes. Lorsqu'il est porté atteinte à sa dignité ou au respect dû à sa fonction, l'outrage est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7.500€ d'amende.

Modification des horaires de l'accueil du public à la trésorerie de Bayon-Blainville.

Encore une réduction de l'ouverture aux usagers ! Et toujours liée au manque de personnel !

Ouverture au public les lundi, mardi et jeudi de 8 h30 à 12 h et de 13h30 à 16h.

Ceci afin de respecter les 16 h minima d'ouverture...

L'agent ou les agents en charge de l'accueil se verront confier d'autres missions. Cela va entraîner des réorganisations sur la répartition des tâches. De ce fait, le CHSCT aurait dû être saisi pour avis avant le CTL. Nous nous sommes donc abstenus.

L'accueil est au cœur des missions de la DGFIP dans un contexte de sollicitations croissantes dans un climat de plus en plus difficile. Les agents attendent des réponses concrètes, car la seule réduction des horaires d'ouverture ne réglera pas tout quant à leurs préoccupations en matière de conditions de vie au travail, **il faut des emplois**. Ce ne sont pas aux agents de trouver des solutions au manque d'effectif. Nous n'avons pas à choisir entre les légitimes revendications des agents et le recul du service à l'utilisateur.

Une fermeture provisoire avant la fermeture définitive des trésoreries !

Présentation du dispositif d'entraide SIE BRIEY – SIE LUNEVILLE.

Encore et toujours liée au manque de personnel ! Pas d'arrivée au mouvement de 09/2018.

Aussi, une demande pour un mouvement spécifique au 1^{er} mars 2019 est en cours pour un abondement en cadres C pour le SIP de LONGWY et en cadres B pour le SIP-SIE de BRIEY.

Avis aux intéressés !

Pour M. BABEAU, les SIP-SIE sont une structure bâtarde et dans l'avenir, ils sont appelés à disparaître.

Alors, on demande aux agents du SIE de Lunéville d'assurer le travail que le SIE de Briey ne peut plus faire, faute de main d'œuvre.

Pour les quitus, c'est le SIP de Longwy qui continue à assurer mais leur délivrance sera différée.

Mais, qui a supprimé le SIE de LONGWY ? Pas de réponse.

L'entraide entre SIE est une organisation dont on perçoit mal, à terme, la viabilité eu égard, par ailleurs, aux milliers de suppressions d'emplois imposées par la DGFIP. Cela induit de grandes difficultés de gestion en matière de suppressions d'emplois et au niveau des coûts de fonctionnement.

Mise à disposition d'un agent SNCF aux amendes à ESSEY LES NANCY.

Les contraventions dressées par la SNCF non réglées font l'objet d'amendes majorées qui sont versées en totalité au Budget de l'État.

Le faible taux de recouvrement (4,75%) a entraîné une expérimentation entre la DGFIP et la SNCF dans 7 directions. Cette expérimentation a donné d'excellents résultats (35,06 % de recouvrement ?). La SNCF met à disposition de la DGFIP du personnel pour aider les postes amendes à recouvrer ces amendes. Une convention de coopération a été signée. Un agent de la SNCF est donc mis à disposition de la DDFIP et reste sous le pilotage hiérarchique de la SNCF à compter du 01/09/2018.

De nombreuses questions restent sans réponses.

Quel statut pour l'agent SNCF? Relèvera-t-il du droit public ou du droit privé ?

De quel CHSCT doit-il dépendre ? Quel rapport hiérarchique avec la DDFIP ?

Questions diverses : ou l'art de l'esquive avant le coup de Jarnac.

– Les SIE de Toul et de Pont-A-Mousson doivent fermer leurs portes le 01/01/2019. Quelles sont les modalités de cette fermeture ?

M. WILLER précise qu'un groupe de travail avec les chefs de service se tiendra le 24/09/2018, pour les agents, ce sera le 16 novembre 2018. Quelle célérité pour une décision de début d'année !!!

Nous avons dénoncé les modalités de la visite sur le site de Toul, où l'absence de civilités était manifeste. Mais, où étaient donc les agents présents ? Pour M. WILLER, il n'y avait personne à saluer ! Les Agents du sie de Toul étaient ils déjà au télétravail au domicile ???

Et pourtant, on se partageait les bureaux devant les agents encore présents...

– Transfert du SPF de TOUL à NANCY.

Le dévouement des agents en poste n'a pas été reconnu. La Direction ignorait que les collègues avaient descendu elles-même les archives du 1^{er} étage au sous-sol,. Serait-ce une consigne de la hiérarchie intermédiaire ?

Un projet d'occupation par la sous-préfecture (4 agents + le sous-préfet) des locaux laissés vacants est en cours.

– Les EDR vont devoir rester sur place afin d'éviter, entr'autres, les risques routiers et feront du travail à distance. Que d'économies pour l'administration !

– Regroupement des trésoreries hospitalières : un groupe de travail est prévu en octobre.

– Les agents stagiaires n'ont pas d'accès à ENSAP. Pour obtenir un bulletin de salaire, ils doivent demander au service RH.

– Occupation du 7^e étage de la rue des Ponts : respectons les limitations de vitesse, aucune décision n'est encore prise. Le CIF fait partie des hypothèses.

– Point sur les réorganisations de service : M. WILLER soutient que le projet présenté le 1er mars 2018 aux O.S. n'a pas été modifié depuis. On lui fait remarquer que la fusion des cellules CSP n'avait pas été mentionné et aussi le désorganisation de l'accueil cité nancy et pourtant..voici une dernière info qui aussi n'était pas dans les projets.

le 20 septembre en comité restreint, sans les agents et les OS, l'opération « attaque surprise » de **Perle Herbourg** est déclenchée : le SPF de BRIEY touché-coulé et le SPF de LUNEVILLE torpillé pour début Mai 2019 .

Ce qui me bouleverse, ce n'est pas que tu m'aies menti, c'est que désormais, je ne pourrai plus te croire. Friedrich NIETZSCHE